

**Newsletter.**

## **CREATION DE LA REVUE INTERDISCIPLINAIRE DROIT ET ORGANISATIONS- LA RIDO**

Une revue de recherche interdisciplinaire vient d'être créée : la Revue de Recherche Interdisciplinaire initiée par Brigitte Pereira Professeur de droit, HDR (EM Normandie Business School, Métis Lab) et par Caroline André, Professeur de droit (Neoma Business School). Les deux fondatrices ont en effet travaillé pendant plus de deux ans pour créer la Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations (RIDO). L'idée est née de la nécessité d'ouvrir la recherche pour répondre à la fois aux aspirations des chercheurs, des praticiens et des organisations.

Il s'agit d'une revue scientifique qui publie des articles originaux au croisement du droit et d'autres disciplines relevant du champ des sciences sociales, sciences économiques, politiques, de la gestion, de la géopolitique et de la philosophie.

Un comité scientifique d'une trentaine de professeurs et d'experts a été constitué. Ce travail très fédérateur a abouti à de fortes synergies entre les membres du comité scientifique, les chercheurs et les experts relevant de différentes disciplines, d'universités et d'institutions dans le monde.

L'ambition de cette revue généraliste est de promouvoir la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire sur l'organisation, notamment les entreprises en privilégiant le dialogue entre chercheurs, qu'ils soient issus du monde académique ou professionnel. Il s'agit de promouvoir la fertilisation croisée des disciplines portant sur des thèmes intéressant directement les activités humaines.

La RIDO vise une forme de dépassement multidisciplinaire. En comprenant la multidisciplinarité, l'interdisciplinarité la dépasse parce qu'elle favorise le transfert des concepts d'une discipline à une autre, rendant compte de réalités diverses qu'il convient d'entendre sur le fonctionnement des organisations.

Par exemple, comment appréhender de manière satisfaisante l'application des normes de droit au sein des organisations sans intégrer les différentes logiques émanant des disciplines comme la philosophie, la sociologie, les sciences de gestion, l'économie, la géographie, ou la géopolitique ? Comment la règle de droit peut-elle être créée ou peut-elle évoluer sans considération des approches financières ou encore celles des ressources humaines ? Réciproquement les sciences sociales comprennent des interpénétrations disciplinaires au sein desquelles les recherches en droit sont présentes.

Quant à la transdisciplinarité, elle se nourrit de l'interdisciplinarité en débordant les champs disciplinaires. Elle peut alors déboucher sur la construction de cadres nouveaux, ces derniers étant soumis de manière permanente à une relecture.

Dans cet esprit, la revue favorise le partage d'idées et d'analyses critiques entre chercheurs issus de disciplines différentes, afin de permettre une hybridation des concepts ou des méthodes dans le sens d'un progrès. De la même manière, ces recherches, rendant compte de la diversité disciplinaire, permettent une certaine lisibilité sur leurs incidences à l'égard de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des entreprises, des dirigeants, des associés, des salariés ou de la population civile.

Ainsi, la création de cette revue académique constitue un apport majeur pour le développement de la recherche interdisciplinaire : en répondant aux aspirations émanant à la fois des chercheurs, des praticiens et des entreprises dans une démarche de progrès. La RIDO inscrit la recherche dans un contexte d'amélioration continue et de responsabilité sociétale.

La RIDO lance un appel à contributions auprès des chercheurs et experts dans leur discipline, relatif à aux *organisations et les technologies disruptives* : <https://www.revue-rido.com>

## **La RIDO**

La RIDO publie 3 numéros par an de 5 à 6 articles maximum. Elle comprend aussi des cahiers spéciaux, sur un thème ou sujet précis, qui peuvent être suggérés soit par la revue, soit par des auteurs. Chaque article envoyé en vue de sa publication (une vingtaine de pages) est soumis à un comité de lecture et évalué en aveugle par deux rapporteurs, au moins.

Accès libre (car le partage de la connaissance permet d'améliorer le progrès, et la revue est ancrée dans la perspective DORA Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche).